

**Mise en garde**

*Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.*

*Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.*

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 5 juin 2023 à 19 h  
3535, rue Saint-Denis (ITHQ)**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville  
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville  
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement  
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement  
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Brigitte Grandmaison, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations  
avec les citoyens/des Communications et du Greffe  
Monsieur Jean-François Morin, directeur du développement du territoire et des  
études techniques  
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs  
et du développement social

---

**10 - Ouverture de la séance.**

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 02.

---

**CA23 25 0106**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**CA23 25 0107**

**Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 1er et 18 mai 2023.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 1<sup>er</sup> et 18 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

**CA23 25 0108**

**Présentation et dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport de reddition de comptes concernant les contributions aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en date du 31 décembre 2022.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De prendre acte et d'adopter le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

De décréter que ledit rapport soit diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

De prendre acte et d'adopter le rapport de reddition de comptes concernant les contributions aux fins de parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04 1233945007

**10 - Période de questions et requêtes du public.**

<i>Inscription à la période des questions</i>		
Requérant(e)	Membre visé	Sujet
Geneviève Savard	M. le maire	Sécurité routière, rue Saint-Hubert

Jean-François Bousquet	M. le maire	Retrait d'une borne Bixi rue de Mentana
Danette Mackay	M. le maire	Lumières - terrain de soccer du Parc Jeanne-Mance
Jonah Engle	M. le maire	Haut-parleurs du Parc Jeanne-Mance
Gil Coutu	M. le maire	Graffitis - Quel est votre plan de match pour éliminer les graffitis et pouvez-vous augmenter les amendes
M. Josue Koch	M. le maire	Sécurité routière, rue Saint-Hubert (citoyen absent)
Linda Vallée	M. le maire	Livraisons (Des Érables, coin Mont-Royal)
Martine Michaud	M. le maire	Achat de maison
Richard Phaneuf	M. le maire	L'avenir de l'ancienne école Notre-Dame de Salette dans Milton-Parc
Danial Ariyan	M. le maire	Permis de construction - Pourquoi doit-il installer une corniche avec des détails architecturaux s'il veut seulement réparer un ventre de bœuf.
Yves-Marie Lefebvre	M. le maire	Accessibilité de la Place Gérald-Godin - Prendre en compte les besoins des personnes non voyantes dès maintenant et non lors du projet permanent de 2026.
Luana Boulanger	M. le maire	Parc Jeanne-Mance affiches
Laurent Imbeau	M. le maire	rue Fabre enclavée / Feu de circulation Fabre et Mont-Royal

**Questions reçues via le formulaire disponible en ligne**

Requérant(e)	Membre visé	Question
Lyse Dumais	M. le maire	Quand prendrez-vous enfin des mesures supplémentaires pour sécuriser les quelques dizaines de mètres d'Émile Duployé? Le panneau de signalisation indiquant de continuer tout droit sur Rachel n'est pas respecté par différents véhicules provenant de l'Est. À toute heure du jour et du soir, autos, VUS, camionnettes d'entrepreneurs, camions de livraison, taxis, motos continuent de tourner à gauche soit pour se tourner soit pour utiliser le chemin du stationnement débouchant sur Papineau sans se soucier des nombreux piétons, petits et grands, et des cyclistes qui eux ne se méfient pas. Plusieurs véhicules provenant de l'ouest utilisent eux aussi le chemin du stationnement pour rejoindre Papineau. De plus, quelques irréductibles en motos ou autos s'engagent allègrement sur la piste cyclable pour aboutir à Sherbrooke. Compte tenu de l'achalandage à l'aire de jeux, ce court tronçon est tout sauf sécuritaire. Faut-il attendre que se produise un accident grave avant d'agir?
Marie-Josée Hudon	M. le maire	Voici un espace qui n'est ni un parc ni une rue, mais quelque chose entre les deux. La formule ressemble davantage à un espace perdu, déserté par le milieu. De plus, plusieurs petits commerces de restauration adjacents ont fermé leur porte. Que comptez-vous faire pour donner à cet espace, une véritable vocation?
Suzanne Richardson	M. le maire	Quel contracteur a été choisi pour les travaux de la ruelle verte Gaston Michaud? Quels sera le coût total des travaux?
Willburn Tucler	M. le maire	Est ce possible de renouveler le terrain de baseball du parc Lafontaine. Il n'a pas été retouché depuis presque 20 ans. Une surface synthétique pourrait être envisagée pour diminuer le coût d'entretien à long terme. Je représente un groupe de personne qui joue au parc Lafontaine depuis plus de 20 ans et on

		aimerait savoir si une mise a jour du terrain de baseball du parc Lafontaine est une possibilité
Sara Teinturier	M. le maire	<p>Contexte : j'ai emménagé dans le quartier il y a quelques mois, entre Saint-Joseph, Mont-Royal, Saint-Laurent et Parc. Je suis frappée par l'agressivité, les nombreuses incivilités et le non-respect du code de la sécurité routière, par certains automobilistes à mon égard en tant que piétonne, cycliste et automobiliste (klaxon, lumières). Ex : non respect des arrêts, de la priorité piéton ou cycliste lors des traversées de rue, impatience quand je conduis à voiture et respecte les limites de vitesse (30 ou 40), demi-tour sur les grands axes, rodéos/courses en soirée ou la nuit...</p> <p>Question : quels aménagement prévus pour pacifier les comportements et spécialement, la vitesse sur les grands axes (ex St-Joseph/Clark , Mt-Royal/Clark: installation d'arrêts + traversées piétons)? quelles politiques de sensibilisation, d'éducation et respect du code (sanctions) auprès des automobilistes? quels liens sur ce sujet avec la SQ ou le SPVM? Merci !</p>
Camille S.	M. le maire	<p>Certains commerces de détails situés sur le Plateau Mont-Royal, notamment des épiceries, distribuent encore à leurs clients des sacs en plastiques à usage unique, malgré le règlement mis en place à l'automne 2022 et de nombreuses plaintes au 311. Quel est l'échéancier relié à ce type de plaintes? Combien de temps cela prend-il à l'arrondissement pour intervenir ?</p> <p>Merci!</p>
Melina Dorléans	M. le maire	<p>Bonjour,</p> <p>Un lien cyclable nord/ sud dans l'est de l'arrondissement sera avantageux pour tous.</p> <p>Avec les futurs aménagements sur Fullum, dans Sainte-Marie, cela serait bien de valoriser cette grande rue qui longe le parc Baldwin.</p> <p>Est-ce que que la mise en place d'un vrai lien cyclable sur Fullum, entre Sherbrooke et Saint Joseph est envisagé?</p> <p>Merci</p>
Véronique Briand	M. le maire	<p>De très nombreux résidents du secteur Milton-Parc ont constaté une hausse significative de la criminalité dans leur quartier. Ils constatent que la présence de l'organisme Open Door, depuis son installation sur l'avenue du Parc, a favorisé cette criminalité, qui affecte en premier lieu les itinérants inuit ou autochtones. Aussi, ces mêmes résidents jugent-ils inconcevable que le permis de cet organisme douteux ait été renouvelé pour devenir un centre d'hébergement d'urgence. Les élus admettent-ils qu'il y a un grave problème de criminalité dans ce secteur résidentiel de l'arrondissement et que font-ils pour s'y attaquer?</p>
Pierre Letarte	M. le maire	<p>Deux questions:</p> <p>1- J'aimerais savoir quelle est la proportion du budget d'agglomération est soutenu par les taxes foncières des résidents versus celle des commerçants?</p> <p>2- de quelle manière les permis de construction ou d'amélioration domiciliaire sont-ils accordés et surveillés? Je fais référence ici à l'occupation du domaine public, du bruit , de la poussière du stationnement et du temps accordé pour accomplir les travaux. Dans mon pâté de maison (Hôtel de Ville et Roy) ça fait six ans que ça dure depuis la réfection de l'aqueduc de la rue Hôtel de Ville, l'avenue des Pins et Roy sans parler de la construction domiciliaire.</p>
Andrée Deveault	M. le maire	<p>Un courriel circule dans Milton-Parc. Il est diffusé par une personne qui n'est pas un intervenant mandaté par le Ville ou par un organisme. Le courriel dit que conteneur ne serait pas installé. Si c'est vrai, alleluia! Merci de nous avoir écoutés. Voici un extrait du courriel : « En l'absence d'un nouvel emplacement approprié et compte tenu de l'importante résistance formelle et organisée des riverains, les conditions ne sont pas réunies pour aller de l'avant avec la reconduction du projet E=MC2 à Milton-Parc cette année. Le SPVM souhaite remercier... etc, etc.». Ce courriel semble donc avoir été envoyé par le SPVM.</p> <p>Question : Ce sont les commerçants et les gens du Collectif des résidents qui se sont mobilisés en mars pour s'opposer à la présence du conteneur. Si ce courriel est crédible, quand ferez-vous parvenir au Collectif des résidents un avis officiel à cet effet ? Nous pourrions alors le partager en toute confiance avec les gens du quartier.</p>

Robin Boisvert	M. le maire	<p>Lors de la séance d'information hiver 2021 du parc des Compagnons, il a été annoncé que la poubelle de recyclage serait réinstallée. 1 an après la réouverture, ce n'est pas là.</p> <p>Non, on ne revient pas toujours à la maison après être allé au parc et ne peut pas toujours trainer tous les emballages et les contenants achetés autour, pour un picnic.</p> <p>S'il faut éduquer les gens, un gros affichage peut être installé à côté du recyclage.</p> <p>La collecte des matières recyclables dans les parcs et sur les grandes artères ça fait partie des services publics en 2023</p> <p>Qui a pris la décision de ne pas remettre de poubelle à recyclage dans le parc des Compagnons, alors que l'équipe du projet l'avait annoncé lors de la présentation publique, et pourquoi ce recul?</p> <p>Est-ce que le recyclage/compost font partie de vos valeurs, aussi dans les parcs? la collecte sélective dans les lieux publics des métropoles du monde se fait depuis des années.</p> <p>Voici des captures écran de la présentation à l'hiver 2021</p>
Christian Laurin	M. le maire	<p>Plusieurs parents dont les enfants vont à l'école Louis-H. Lafontaine ont été surpris de constater il y a quelques semaines que le sens de la circulation a été inversé sur la rue Berri.</p> <p>Les échos obtenus sont à l'effet que ce changement viserait à faciliter l'accès à la station Mont-Royal pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Ce changement entraîne toutefois un accroissement des risques à l'intersection Berri/Rachel en raison du croisement de la piste cyclable et de la congestion qui en résulte.</p> <p>Un accident ayant été évité de justesse la semaine dernière, serait-il possible de revoir la décision pour faire en sorte que la circulation en direction nord ne commence qu'à la rue Marie-Anne?</p>

---

**CA23 25 0109**
**Prolongation de la période de questions et requêtes du public.**

Il est proposé par le conseiller Alex Norris

appuyé par la conseillère Marie Sterlin

et résolu :

De prolonger la période de questions et requêtes du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**10 - Période de questions des membres du conseil.**


---

**CA23 25 0110**

**Autorisation d'une dépense additionnelle de 21 117,48 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences en lien avec le réseau d'égout, de 39 738,23 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences en lien avec le réseau secondaire d'aqueduc et de 89 395,98 \$, taxes incluses, pour**

**le budget de contingences de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, majorant ainsi le montant de la dépense maximale à 3 461 863,94 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à Les Excavations Super inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy.**

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a dû autoriser des travaux supplémentaires pour mener à terme le projet de réalisation des travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 21 117,48 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences en lien avec le réseau d'égout, de 39 738,23 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences en lien avec le réseau secondaire d'aqueduc et de 89 395,98 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'accorder la majoration de la dépense maximale pour un montant total de 3 461 863,94 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense additionnelle conformément aux interventions financières inscrites à l'addenda du dossier décisionnel, et cette dépense additionnelle sera assumée par la Direction de la gestion des actifs (DGA) et par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218275002

---

#### **CA23 25 0111**

**Autorisation d'une dépense additionnelle de 151 191,21 \$, taxes incluses, pour la majoration de l'enveloppe des imprévus au contrat octroyé à la firme Axe Construction inc. dans le cadre des travaux de réfection du chalet Baldwin, portant le montant à 416 325,07 \$, pour un coût total du projet passant de 1 290 133,86 \$ à 1 441 325,09 \$, taxes incluses.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 151 191,21 \$, taxes incluses, pour la majoration de l'enveloppe des imprévus du contrat octroyé dans le cadre des travaux de réfection du chalet Baldwin, soit une augmentation de 57%, portant le montant à 416 325,07 \$, et le coût total du projet de 1 290 133,86 \$ à 1 441 325,09 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'addenda du dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1218960001

---

#### **CA23 25 0112**

**Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 471 289 \$, toutes taxes applicables, à dix-neuf (19) organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), et approbation des projets de convention à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 471 289 \$, toutes taxes applicables, aux dix-neuf (19) organismes ci-après désignés, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), et d'une contribution du budget de fonctionnement de l'arrondissement (Brigade neige).

Organisme	Projet	Montant Entente Ville-MTESS	Montant Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
ATELIERS D'ÉDUCATION POPULAIRE DU PLATEAU	<u>Jardin du partage</u>	10 001 \$	0\$
AUBERGE MADELEINE	<u>Mobilisation des femmes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir</u>	24 244 \$	0\$
CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL	<u>Accompagnement des femmes autochtones</u>	27 897 \$	0\$
CENTRE DU PLATEAU	<u>Le centre communautaire du Plateau : l'incubateur d'actions communautaires</u>	24 574 \$	0\$
CUISINES COLLECTIVES DU GRAND PLATEAU	<u>Ateliers de cuisines collectives pour les aîné.es (50 ans+) vivant en HLM</u>	20 900 \$	0\$
CUISINES COLLECTIVES DU GRAND PLATEAU	<u>Le jardin collectif : le pas vers la mise en conserve d'aliments sains et économiques</u>	11 802 \$	0\$
DÎNERS ST-LOUIS GROUPE INFORMATION TRAVAIL	<u>Jeunes travailleurs - job 18-30</u>	24 510 \$	0\$
LA MAISON D'AURORE	<u>Brigade Milton-Parc</u>	41 815 \$	0\$
LA PETITE MAISON DE LA MISÉRICORDE	<u>Le jardin d'Aurore</u>	20 000 \$	0\$
LE CARREFOUR DES PETITS SOLEILS INC.	<u>Répit / Repos</u>	28 813 \$	0\$
LE CENTRE LE BEAU VOYAGE INC.	<u>Une souffrance derrière un sourire : la dépression post-partum accompagnée</u>	18 616 \$	0\$
MISSION COMMUNAUTAIRE MILE-END	<u>De l'exclusion à la participation! En passant de l'ombre à la lumière</u>	31 960 \$	0\$
MISSIONS EXEKO	<u>Manger santé</u>	11 726 \$	0\$
	<u>Tisser le Plateau plus serré</u>	20 068 \$	0\$

PARTAGE & SOLIDARITE	<u>Lutte contre le gaspillage alimentaire</u>	35 000 \$	0\$
PLEIN MILIEU	Les Messagers	32 487 \$	0\$
PLEIN MILIEU	Travail de proximité en itinérance	32 000 \$	0\$
RESTO PLATEAU	<u>Un milieu de vie par et pour la communauté</u>	25 000 \$	0\$
SPECTRE DE RUE INC .	<u>Projet Tapel (dénéigement pour personnes à mobilité réduite)</u>	19 876 \$	10 000\$

D'approuver les dix-neuf (19) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, dont des copies sont jointes en annexes au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1239235001

### CA23 25 0113

**Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 89 569,20 \$, toutes taxes applicables, à 11 organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal, et approbation des projets de convention à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 89 569,20 \$, toutes taxes applicables, aux 11 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal.

Organisme	Projet	Période	Montant
Association récréative Milton-Parc	Moo Choo: Centre d'échange de vêtements pour enfants	1er juillet au 31 décembre 2023	5 525 \$
Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal	SALADE solidaire : jardin collectif, nourricier, éducatif	1er juillet au 31 décembre 2023	10 288 \$
JM Court	Sessions inclusion	1er juillet au 31 décembre 2023	5 728,20 \$
Centre Le Beau voyage	Club Plein Air	1er juillet au 31 décembre 2023	9 935 \$
Centre Sablon	À vélo dans mon quartier	1er juillet au 31 décembre 2023	6 636 \$



Santropol Roulant	Visites-ateliers agricoles pour les jeunes enfants dans le cadre d'Entre Grange et Gratte-Ciel	26 juin au 19 août 2023	8 469 \$
Arborescence Québec	T'as ta place	1er juillet au 31 décembre 2023	4 455 \$
La Maison d'Aurore	Soutien académique aux élèves en difficulté d'apprentissage	1er juillet au 31 décembre 2023	8 000 \$
La Maison d'Aurore	Le camp des entêtés	31 juillet au 11 août 2023	3 800 \$
Centre du Plateau	Places gratuites en camp de jour pour les familles vulnérables du Plateau	26 juin au 25 août 2023	11 385 \$
YMCA du Parc	Places gratuites en camp de jour pour les familles vulnérables du Plateau	26 juin au 25 août 2023	3 108 \$
Centre Sablon	Places gratuites en camp de jour pour les familles vulnérables du Plateau	26 juin au 25 août 2023	3 000 \$
Association récréative Milton-Parc	Places gratuites en camp de jour pour les familles vulnérables du Plateau	26 juin au 25 août 2023	4 400 \$
Relance des loisirs tout 9	Places gratuites en camp de jour pour les familles vulnérables du Plateau	26 juin au 25 août 2023	4 840 \$

D'approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, et cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1239519002

#### CA23 25 0114

**Octroi d'une contribution financière maximale de 23 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme les Ateliers d'Éducation populaire du Plateau, pour la période du 6 juin au 31 décembre 2023, pour la gestion des subventions aux citoyens pour l'achat de couches lavables pour bébés et de produits d'hygiène personnelle réutilisables pour adultes, à même le budget de fonctionnement, et approbation du projet de convention à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer un soutien financier de 23 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme les Ateliers d'Éducation populaire du Plateau pour l'année 2023, pour la gestion de la subvention pour l'utilisation de couches lavables pour bébés et de produits d'hygiène personnelle réutilisables.

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont la copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1239519003

---

**CA23 25 0115**

**Octroi d'une contribution financière totalisant 16 443 \$, toutes taxes applicables, à trois (3) organismes dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2023, et approbation des projets de convention à cet effet.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 16 443 \$, toutes taxes applicables, aux trois (3) organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2023.

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Centre des musiciens du monde	Musiciens d'ici - musiques d'ailleurs	5 000 \$
Mémoire du Mile End	Exposition "Les visages du Mile End revisités, 30 ans après"	7 000 \$
Audiotopie	ESSAIMAGE	4 443 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>16 443 \$</b>

D'approuver les projets de convention, dont une copie est jointe en annexe du sommaire décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1239760002

---

**CA23 25 0116**

**Octroi de contributions financières totalisant la somme de 4 800 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.**

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 4 800 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux.

Organisme	Projet	Montant
Mémoire du Mile End	Exposition photo « Les visages du Mile End revisités » tenue dans le cadre des célébrations du 20ème anniversaire de Mémoire du Mile End	2 000 \$
Multi-Femmes	Soutien aux femmes dans le besoin et aux activités régulières de l'organisme	1 500 \$
Festival de contes Il était une fois...	Soutien à la programmation 2023 du festival de contes pour enfants « Festilou »	1 000 \$
Fête des voisins Milton-Parc	Fête des voisins de Milton-Parc 2023	300 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>4 800 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1233945008

#### CA23 25 0117

**Approbation du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), au montant de 100 000 \$, pour un projet d'accessibilité universelle à la bibliothèque Mordecai-Richler.**

Vu l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

D'approuver le dépôt de la demande de subvention au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), au montant de 100 000 \$, pour un projet d'accessibilité universelle à la bibliothèque Mordecai-Richler.

De confirmer que l'arrondissement a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'il s'engage à en respecter toutes les modalités applicables.

De s'engager, si l'arrondissement obtient l'aide financière demandée, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure subventionnée.

De s'engager à assumer tous les coûts au-delà de l'aide financière que l'arrondissement pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'augmenter la base budgétaire de l'arrondissement conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel, selon la réponse du PRIMA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239760003

**CA23 25 0118**

**Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2022 pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et présentation du plan de remboursement du déficit de 211 300 \$, enregistré par l'arrondissement en 2022.**

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a terminé l'exercice financier 2022 avec un déficit de gestion de 211 300\$, et sous réserve des derniers ajustements émis par le Service des finances et leur approbation au CE, CM et CG ;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'autoriser le remboursement du déficit de gestion de 2022 d'un montant de 211 300 \$ à même les surplus de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1233945009

---

**CA23 25 0119**

**Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 avril 2023.**

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1238863006

---

**CA23 25 0120**

**Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

D'approuver la programmation d'événements publics.

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel.

D'édicter en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier.

D'édicter en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom.

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1239968001

---

### CA23 25 0121

**Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire du tronçon de la rue La Mennais, situé entre la rue Garnier et la ruelle à l'ouest de la rue Fabre.**

ATTENDU QUE la mise à sens unique vers l'est de la rue Gilford, ainsi que l'ajout de l'îlot déviateur à l'intersection Gilford/Garnier est prévue;

ATTENDU QUE le transit véhiculaire est possible et anticipé sur la rue La Mennais, entre les rues Garnier et Fabre pour atteindre la rue Gilford;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3, paragraphes 1, 3 et 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible de déterminer des voies à sens unique, les directions des voies et les manoeuvres obligatoires ou interdites et prohiber la circulation véhiculaire;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire du tronçon de la rue La Mennais, situé entre la rue Garnier et la ruelle à l'ouest de la rue Fabre.

D'autoriser l'installation de l'ensemble de la signalisation requise relative à cette ordonnance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1236768007

---

**CA23 25 0122**

**Ordonnance modifiant la période durant laquelle le virage à gauche est interdit depuis l'approche Est de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Garnier.**

ATTENDU QUE la résolution CA20 25 0133 a été adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 1er juin 2020;

ATTENDU QUE l'ordonnance stipulait l'interdiction du virage à gauche pour la période donnée, du lundi au vendredi, de 15h à 18h;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'édicter une ordonnance modifiant la période durant laquelle le virage à gauche est interdit depuis l'approche Est de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Garnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1230482002

---

**CA23 25 0123**

**Ordonnance relative à l'émission de vignettes institutionnelles destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile au quotidien, ou des services de santé public auprès de clientèles vulnérables rattachés à un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), ou à un organisme à but non lucratif.**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'édicter une ordonnance relative à l'émission de vignettes institutionnelles destinées aux intervenants dispensant des services de maintien domicile au quotidien, ou des services de santé public auprès de clientèles vulnérables rattachés à un établissement visé par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), ou à un organisme à but non lucratif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1237827002

---

**CA23 25 0124**

**Ordonnance relative à l'émission de vignettes 294 destinées aux véhicules de livraison d'organismes dispensant des services de livraison de repas à des gens en perte d'autonomie, ou aux organismes à but non lucratif favorisant la sécurité alimentaire.**

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'édicter une ordonnance relative à l'émission de vignettes 294 destinées aux véhicules de livraison d'organismes dispensant des services de livraison de repas à des gens en perte d'autonomie, ou aux organismes à but non lucratif favorisant la sécurité alimentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1237827003

---

**CA23 25 0125**

**Avis de motion et adoption du premier projet du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02).**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2023-02 – *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, visant à permettre au conseil d'arrondissement d'autoriser, à la suite d'une procédure d'évaluation et à certaines conditions, un usage qui ne l'est pas par le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) en raison de sa nature ou de ses exigences d'implantation.

40.06 1232583001

---

**CA23 25 0126**

**Avis de motion et adoption du premier projet du Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02).**

VU les articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

VU les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite permettre certains usages non autorisés par le règlement d'urbanisme, mais acceptables pour la population et compatibles avec le milieu, sous réserve de conditions assurant un contrôle adéquat sur leur implantation et leur exercice;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite favoriser une occupation optimale des terrains et des bâtiments, notamment des espaces laissés vacants, en tenant compte de la nature particulière des usages projetés et des caractéristiques propres aux milieux d'insertion concernés;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite encourager une plus grande mixité d'usages pour créer des milieux de vie, de travail et d'étude dynamiques et plus complets;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite favoriser le développement d'une offre de logements diversifiés répondant à différents besoins de la population;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite répondre à de nouveaux besoins à l'égard, entre autres, d'espaces de ramassage de colis ou destinés à recevoir et à traiter des contenants consignés, de services de livraison ainsi que de lieux d'innovation dans le domaine des activités agricoles en milieu urbain;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable à l'adoption du présent projet de règlement lors de sa réunion du 21 février 2023;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le premier projet du *Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2023-02)*.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) au mercredi 21 juin 2023, à 18h, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Le Plateau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1232583001

---

#### CA23 25 0127

**Adoption du Règlement (2023-04) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de préciser certaines modalités liées aux tarifs et aux heures d'exploitation des cafés-terrasses sur les rues à forte intensité commerciale pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.**

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance ordinaire du 1er mai 2023, et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement (2023-04) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de préciser certaines modalités liées aux tarifs et aux heures d'exploitation des cafés-terrasses sur les rues à forte intensité commerciale pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



---

40.07 1237272004

**CA23 25 0128**

**Adoption du Règlement (2023-06) modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal (2008-15), afin d'y introduire les dispositions concernant les modules d'affichage libre sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance extraordinaire du 18 mai 2023, et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter le *Règlement (2023-06) modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2008-15)*, afin d'y introduire les dispositions concernant les modules d'affichage libre sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1239355002

---

**CA23 25 0129**

**Adoption du Règlement (2023-08) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. C-4.1), afin de modifier les critères d'admissibilités de la vignette 294 et de la vignette institutionnelle.**

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance extraordinaire du 18 mai 2023, et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter le *Règlement (2023-08) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M. c. C-4.1)*, afin de modifier les critères d'admissibilités de la vignette 294 et de la vignette institutionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1237827001

**CA23 25 0130**

**Adoption du premier projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser la construction d'un immeuble de quatre (4) étages, comprenant 29 logements et un commerce de coin, situé au 4801, rue Saint-Denis.**

ATTENDU QUE malgré un terrain de forme atypique, le projet s'intègre bien et permet d'ajouter de nouvelles unités de logement;

ATTENDU QUE la proposition d'un bâtiment de 4 étages est adéquate vu la proximité du métro;

ATTENDU QUE l'étude d'ensoleillement démontre qu'il y a très peu de différence entre la perte d'ensoleillement d'un bâtiment de 3 étages versus 4 et que l'impact de l'ombrage sur les cours voisines occasionné par la nouvelle construction sera principalement perceptible en matinée tout au long de l'année et que l'impact de l'ombrage sur la rue Gilford sera principalement perceptible au milieu de l'après-midi en été et à compter de midi en hiver;

ATTENDU QUE le projet permet l'ajout de 29 logements minimalement accessible de typologie variée et dont au moins 4 seront adaptables;

ATTENDU QUE malgré le non-respect de la marge arrière et la marge latérale et en raison de sa forme atypique, l'implantation présentée permet d'y construire un projet intéressant et assure une interface adéquate avec les voisins;

ATTENDU QUE la cour anglaise permet d'aménager des espaces appropriables et verdis pour les résidents;

ATTENDU QUE les escaliers dans la cour intérieure ont été conçus afin de minimiser l'impact et limité la perte d'intimité des voisins;

ATTENDU QUE le projet, avec sa qualité architecturale distinctive et l'ajout d'un nouveau commerce, pourrait contribuer au dynamisme de la rue Saint-Denis et permettra de revaloriser le terrain grandement minéralisé actuellement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 18 avril 2023;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), la construction d'un bâtiment de 4 étages et 30 logements, et ce, en dérogation aux articles 8, 26, 39, 43, 210, 348.2.1 et 349.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, aux conditions suivantes:

- Qu'une stratégie de déplacement du bâtiment, spécifiant l'endroit où le bâtiment sera entreposé ou installé, soit déposée préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition;
- Que la hauteur du bâtiment soit d'un maximum de 14.32 m sur Saint-Denis et de 15.22 m sur Gilford et de 4 étages sans mezzanine;
- Que la densité maximale soit de 3,45;
- Que le nombre de logements soit limité à 30 unités;
- Qu'un minimum de six unités d'habitation ayant un minimum de trois chambres à coucher chacune soit aménagé et maintenu;
- Qu'un local commercial d'une superficie de plancher minimale de 110 m<sup>2</sup>, dont l'entrée principale est située face à la rue Saint-Denis, soit aménagé et maintenu;

- Que le frontage du local commercial soit d'au moins 15,2 m sur la rue Saint-Denis et 13,5 m sur la rue Gilford;
- Qu'une rampe pour vélos soit installée dans la volée d'escaliers menant à l'aire de stationnement de vélos;
- Qu'au moins quatre logements répondent aux exigences de conception de logement adaptable;
- Qu'une grille architecturale soit présente dans l'ouverture de la porte-cochère;
- Que l'ensemble des murs extérieurs, à l'exception des fondations et des murs intérieurs des loggias, soit en maçonnerie;
- Qu'un enduit anti-graffiti soit appliqué sur l'ensemble des façades, sur une hauteur minimale de 2 m à partir du sol;
- Que soit aménagée une salle de déchets d'une superficie minimale de 26 m<sup>2</sup> et que soit fourni un plan de gestion des matières résiduelles;
- Qu'au rez-de-chaussée face à Saint-Denis, soit aménagé un hall d'entrée d'une superficie minimale de 30 m<sup>2</sup>;
- Qu'aucune terrasse en contrebas ne soit aménagée dans la cour intérieure;
- Qu'une plaque commémorative préparée par un expert en patrimoine rappelle notamment l'évolution du site, le nom du promoteur, de l'agence d'architecture et de l'année;
- Qu'une sculpture soit aménagée et maintenue sur le parvis au coin des rues Saint-Denis et Gilford;
- Que soient plantés et maintenus au moins 4 arbres ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m;
- Qu'une terrasse d'au moins 110 m<sup>2</sup> soit aménagée en toiture, que des bacs de plantation permanents et une sortie d'eau protégée du gel soient installés sur celle-ci et qu'un aménagement permettant d'assurer des espaces ombragés soit prévu sur la terrasse.

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) au mercredi 21 juin 2023, à 18 h 00, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Le Plateau.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08).

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1237894004

### CA23 25 0131

**Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (2002-07), afin d'autoriser l'installation d'un équipement mécanique et son écran visuel sur le toit du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 3865, rue Saint-Urbain.**

ATTENDU QUE l'installation de cette unité HVAC assurera le fonctionnement optimal de la nouvelle salle blanche;

ATTENDU QUE l'installation d'un écran visuel ajouré permettra la bonne ventilation des trois équipements mécaniques au toit;

ATTENDU QUE l'installation d'un écran visuel de couleur blanche permettra de dissimuler l'ensemble des équipements au toit, en plus de s'harmoniser avec la couleur de la maçonnerie du bâtiment;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 18 avril 2023;

ATTENDU QUE conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) un avis public est paru sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QU'aucune opposition n'a été présentée lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (2002-07)*, pour le bâtiment situé au 3865, rue Saint-Urbain, l'installation d'un équipement mécanique et son écran visuel dérogeant à l'article 423.2 (équipement mécanique installé de manière à respecter un retrait minimal par rapport à une façade équivalent à au moins 2 fois la hauteur de l'équipement) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, aux conditions suivantes:

- Qu'aucun autre équipement mécanique, autre que celui approuvé, ne soit installé.
- Qu'un écran visuel en aluminium anodisé prépeint blanc avec des lames horizontales de 4" de hauteur et ajourées avec un silence de 4" entre chaque lames, d'une hauteur maximale de 5'-11" soit installé à 1.32m de la façade donnant sur la rue St-Cuthbert, dissimulant les équipements au toit.
- Qu'une étude acoustique soit effectuée une fois les travaux terminés afin de s'assurer du respect des normes acoustiques. Si le résultat dépasse les normes, que soient prises les mesures nécessaires afin de les respecter.
- Que, lors du dépôt de la demande de permis, soient soumis des plans de l'aménagement paysager de la cour avant, intégrant le changement du garde-corps actuel par un de 42" de hauteur, en aluminium soudé et de couleur grise pâle devant l'entrée du 3865, rue Saint-Urbain.
- Qu'afin de compléter l'accessibilité universelle au commerce, que soient ajoutés des boutons poussoirs à l'entrée principale du bâtiment (3875, St-Urbain), incluant la porte de l'entrée intérieure du Familiprix, pour l'ouverture automatique de toutes les portes sur ce parcours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1239508002

---

### CA23 25 0132

**Autorisation de la création de l'escouade dédiée aux résidences de tourisme desservant les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie, et autorisation d'une dépense de 508 422,06 \$ pour financer le projet.**

ATTENDU le désir de mettre en oeuvre le projet pilote de l'Escouade dédiée aux résidences de tourisme desservant les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest et de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Sterlin

et résolu :

D'approuver le projet pilote de l'Escouade dédiée aux résidences de tourisme.

D'approuver le financement de 508 422,06 \$, comprenant toutes taxes et frais accessoires, pour l'embauche de trois inspecteurs du cadre bâti et de couvrir les dépenses relatives au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1233945006

---

**CA23 25 0133**

**Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 21 février, 7 et 21 mars, et 4 avril 2023.**

Les comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 21 février, 7 et 21 mars, et 4 avril 2023, sont déposés à l'attention des membres du conseil.

61.01

---

**CA23 25 0134**

**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023. Il est 21 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Luc Rabouin  
Maire d'arrondissement

---

Claude Groulx  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.

---